

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°22.08.06

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 22 novembre

Présents	24
Pouvoirs	9

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Christine SICCARDI à Richard MALLIÉ, Maëva GAUTELIER à Corinne LE MEUT, Véronique GARNIER à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Sophie SURACE, Florian PARIS à Roger MOSSÉ, Patricia COTTI à Stéphan PIERRACCINI, Jean-François CAIRE Yann PERTUISEL, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
CONVENTION DE
PARTENARIAT POUR
L'ORGANISATION
DES EVENEMENTS
« JAZZ SOUS LES
ETOILES-BOUC BEL
AIR » EN 2023

La municipalité souhaite développer une identité jazz à la commune de Bouc Bel Air. C'est dans ce cadre, et en faveur du développement de l'action culturelle et artistique, que la Ville de Bouc Bel Air souhaite apporter son soutien à l'association JH Font Saulière en lui garantissant une aide financière et matérielle pour l'organisation des événements présentés sous le label « Jazz sous les étoiles-Bouc Bel Air », ces événements présentant un intérêt local indéniable. Sont concernés l'organisation d'un festival en juillet ainsi que plusieurs concerts en salles, espaces publics ou privés.

La Ville de Bouc Bel Air manifeste ainsi :

- son soutien à la création, à la diffusion et à l'action culturelle sur le territoire communal et intercommunal,
- sa reconnaissance du rôle joué par les associations œuvrant dans le domaine de la culture en cohérence avec les orientations de la politique culturelle municipale,
- son souhait de mettre en place de réelles relations partenariales avec les acteurs culturels locaux.

La présente convention a donc pour objet de formaliser :

- les missions et objectifs qui fondent ce partenariat,
- les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs,
- les procédures de suivi, du contrôle de l'usage des fonds publics et d'évaluation.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour la validation de la convention ci-jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat 2023 pour l'organisation des évènements « Jazz sous les étoiles – Bouc Bel Air ».

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.